Décision 21-D-04 du 24 février 2021

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de l'édition et de la vente de logiciels professionnels

Posted on: 02 mars 2021 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Cartocad
Dispositif(s)	Rejet
Entreprise(s) concernée(s)	Autodesk

Lire

le texte intégral
362.56 Ko